



# TRAVAILLER AU JAPON

Mise à jour : mai 2008



# TRAVAILLER AU JAPON

Mise à jour : mai 2008

## A. INFORMATIONS GENERALES

- |                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| 1. A qui s'adresse ce document ? | p. 4  |
| 2. A savoir                      | p. 4  |
| 3. Législation                   | p. 7  |
| 4. Contrats & salaires           | p. 10 |

## B. RECHERCHE D'UN CDI AU JAPON

- |   |       |
|---|-------|
| 1. Le Service Emploi Formation de la CCIFJ (CCPEFP Tokyo) | p. 14 |
| 2. Les autres organismes spécialisés                      | p. 15 |
| 3. Les publications pour l'emploi                         | p. 20 |
| 4. Les sites internet de recrutement                      | p. 23 |
| 5. Les cabinets de recrutement                            | p. 26 |
| 6. Enseignement   | p. 30 |

## C. EMPLOI TEMPORAIRE AU JAPON

- |  |       |
|--|-------|
| 1. Rechercher un stage                       | p. 34 |
| 2. Les <i>arubaito</i>                       | p. 36 |
| 3. Le Volontariat International              | p. 39 |
| 4. L'intérim au Japon                        | p. 40 |
| 5. Les emplois dans la restauration au Japon | p. 41 |

## D. FORMATION

- |                    |       |
|--------------------|-------|
| 1. Les programmes  | p. 45 |
| 2. Formations AFPA | p. 49 |
| 3. Bourses         | p. 51 |

## E. VIE PRATIQUE

- |                    |       |
|--------------------|-------|
| 1. Le logement     | p. 54 |
| 2. Le japonais     | p. 57 |
| 3. Recommandations | p. 59 |

*La Chambre de Commerce et d'Industrie Française du Japon ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation des informations présentées dans ce document. Celles-ci le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.*

# A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

## A QUI S'ADRESSE CE DOCUMENT ?

Ce guide a été créé par le Comité Consulaire Pour l'Emploi et la Formation Professionnelle de Tokyo et la Chambre de Commerce et d'Industrie Française du Japon dans le but d'aider les Français désireux de venir travailler au Japon.

## A SAVOIR

### 1/ Contexte du marché économique et de l'emploi au Japon (2007)

#### Contexte général : reprise économique confirmée et faible taux de chômage

Le marché du travail au Japon se caractérise par un faible taux de chômage. Après avoir atteint un plus haut historique à 5,4% en 2002, le taux de chômage était passé sous le seuil des 4% (pour la première fois depuis mars 1998) entre avril et août 2007, avant de remonter au mois de septembre à 4%. Cette situation de quasi plein emploi – le taux de chômage structurel est estimé à 3,7% – a été réalisable grâce simultanément au retour de la croissance après le ralentissement économique des années 1990, et à la mise en place d'une politique de flexibilisation de la législation du travail envers laquelle les entreprises se sont montrées enthousiastes.

#### L'augmentation de l'emploi « non-régulier » :

Dans un contexte économique favorable, l'année 2007 a été marquée par la progression régulière de l'emploi dit « non-régulier », qui englobe CDD, interim, arubaito et travailleurs à temps partiel, et qui s'oppose à l'emploi dit « régulier », qui comprend tous les contrats déterminés à temps plein. En effet, l'emploi « régulier » représentait au 2<sup>ème</sup> semestre 2007, plus d'un tiers (33,2 %) de la population active du Japon contre 17,6 % en 1987. Notons qu'une loi incitant les entreprises à ne pas discriminer les employés à temps partiel par rapport aux salariés à temps plein a été enfin mise en place au début du mois d'avril 2008. Elle aura sûrement des conséquences sur la baisse de ce travail précaire.

#### Viellissement de la population et diminution de la main d'oeuvre

Aujourd'hui, le vieillissement de la population, de par son effet sur la population active (-3,1% en un peu plus de dix ans), oblige le Gouvernement japonais à compléter sa politique de création d'emploi par des mesures incitant davantage une frange de la population en retrait du marché du travail, à savoir les jeunes, les seniors et les femmes, à (re)trouver une activité professionnelle et participer ainsi à la vie économique du pays.

*Sources : Les bonnes pratiques en matière d'emploi au Japon, rapport réalisé par l'Ambassade de France au Japon, la Mission Economique de Tokyo et les Conseillers du Commerce Extérieur de la France, section Japon, nov. 2007.*

## 2/ La recherche d'un emploi dans une entreprise française

**Parler japonais est devenu une condition essentielle** pour trouver un emploi au Japon. Mais la maîtrise de la langue n'est pas suffisante, vous devez aussi pouvoir justifier d'une spécialisation supplémentaire. Dans certains cas, cette **expertise** est même aussi importante que la maîtrise de la langue. Les formations les plus recherchées sont les suivantes : écoles de commerce ou écoles d'ingénieur. La maîtrise de l'anglais est évidemment indispensable.



Si vous cherchez un employeur français, vous pouvez bien entendu faire acte de candidature spontanée (lettre de motivation accompagnée d'un C.V.) auprès du responsable de la structure au Japon (celui-ci est généralement Français mais l'envoi d'un C.V. rédigé en langue anglaise est également conseillé, les structures RH étant majoritairement japonaises).

**L'annuaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française du Japon** est en libre consultation dans les locaux de la CCIFJ, dans la plupart des Chambres de Commerce Françaises à l'étranger ou Régionales en France, ainsi qu'à la Maison des Français de l'Etranger (MFE), 244 Bd Saint Germain à Paris (Tél : 01 43 17 60 79). Il est disponible à la vente en France à la librairie du Commerce Extérieur, 77 Bd Saint-Jacques à Paris (Tél : 08 10 81 78 17).

## 3/ La recherche d'un emploi dans une entreprise japonaise

La recherche d'un employeur japonais est une tâche beaucoup plus ardue. Si la maîtrise de la langue japonaise n'est pas parfaite, il est déconseillé de faire acte de candidature spontanée. Le meilleur moyen de trouver un emploi au sein d'une entreprise japonaise est donc de mettre à profit ses relations, les contacts que l'on a pu établir au travers de conférences, colloques ou de toute autre occasion.

Les étrangers, jusqu'alors employés par les entreprises japonaises pour leurs compétences linguistiques, peuvent aujourd'hui occuper des postes dans les domaines du marketing, du commerce international, du multimédia ou des relations publiques (pour ne citer que quelques exemples significatifs).

## 4/ La forme du C.V. japonais

Elle est différente de celle du C.V. français ou anglo-saxon. Le C.V. japonais type est un formulaire de 4 pages que l'on se procure dans le commerce (papeterie) ou sur internet et que l'on remplit à la main. Les rubriques à compléter sont les suivantes: état civil, adresse, études suivies et formation, expériences professionnelles, hobbies, motivation du candidat. Les formulaires varient dans

leur forme et dans certains cas il peut être fait mention de la profession des parents, du nombre de frères et soeurs et de son état de santé. Dans tous les cas, il est nécessaire de coller sa photo.

Toutefois, récemment, de nombreux candidats japonais présentent leur C.V. sous format informatique, de forme identique à celui manuscrit ou avec une mise en page se calquant sur le modèle utilisé en France (dans le cas de ce format occidentalisé, une photo scannée est acceptée).

## LEGISLATION

### 1/ Législation et réglementation locale en matière d'accès à l'emploi, autorisation de séjour, permis de travail

Il n'existe pas, à proprement parler, de visa de travail pour le Japon. La réglementation japonaise définit en effet 27 titres de séjour différents, dits « statuts de résidence », correspondant soit à un **ensemble d'activités** spécifiquement autorisés (cadre ou dirigeant d'entreprise, journaliste,...), soit à un **statut personnel particulier** donnant droit à séjourner au Japon (ex : conjoint ou enfant de ressortissant japonais). Chaque statut de résidence est délivré pour une durée déterminée (le plus souvent 6 mois, 1 an ou 3 ans) qui définit l'échéance du séjour de l'intéressé, et donc la période de validité du visa.

La liste des différents statuts de résidence et des démarches à suivre est disponible sur le site de l'ambassade du Japon en France :

[http://www.fr.emb-japan.go.jp/bien/bien\\_visas.html](http://www.fr.emb-japan.go.jp/bien/bien_visas.html)



La procédure de demande de visa la plus fréquente est la procédure d'obtention du « **certificat d'admissibilité** » : la structure d'accueil au Japon retire un dossier sur place auprès des services de l'immigration territorialement compétents afin d'obtenir une liste des documents à produire, lesquels diffèrent d'un statut de résidence à l'autre. Il est important de joindre au dossier une lettre de motivation expliquant minutieusement le rôle qu'aura

le futur employé au sein de la structure d'accueil. Cette lettre devra être rédigée si possible en japonais, ou alors en anglais. Une fois retourné, ce dossier est examiné par l'immigration. S'il est recevable un « certificat d'admissibilité » est alors envoyé à l'intéressé qui doit le présenter dans les trois mois au Consulat du Japon de son lieu de résidence pour pouvoir y demander son visa.

Les différents critères permettant d'obtenir chaque type de visa sont complexes. Très brièvement résumé, on peut néanmoins indiquer que :

- le visa de travail le plus courant est celui appelé « **specialist in humanities – international business** ». Pour obtenir ce visa, il faut être sponsorisé par une entreprise présente au Japon et bénéficier soit d'un niveau d'études universitaires (au moins 3 ans), soit de 3 ans d'expérience dans le métier qu'on souhaite exercer au Japon. Le salaire proposé doit être au moins égal à celui offert à des japonais faisant le même travail.

- Le **visa de transfert intra-entreprise** qui permet d'être détaché dans une filiale japonaise d'une société française ne peut être obtenu qu'après avoir travaillé au moins un an dans la société mère en France (ou ailleurs dans le groupe mais pas au Japon).
- Le **visa d'étudiant** ne peut être obtenu que si le candidat a les moyens de subvenir à ses besoins pendant la période d'études.

La méthode fréquemment utilisée par certains dans le passé consistant à sortir du Japon tous les trois mois pour revenir avec un visa de touriste est dangereuse et aléatoire dans la mesure où la douane peut refuser l'entrée à tout moment et que toute activité rémunérée est interdite sur la base d'un visa de touriste.

Le site du Bureau d'immigration japonais : <http://www.moj.go.jp/ENGLISH>

**Coordonnées : Section Consulaire de l'Ambassade de France à Tokyo**  
Tél : 03-5420-8800

**URL :** <http://www.ambafrance-jp.org/>  
E- mail [infoconsul.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:infoconsul.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr)

## 2/ Le visa « Vacances Travail »

Depuis janvier 1999, le gouvernement français et le gouvernement japonais ont signé un accord relatif au visa «Vacances Travail / Working Holiday» qui **permet à ses détenteurs de découvrir le Japon tout en exerçant une activité salariée** pour une durée maximale d'un an, non renouvelable.

Ce visa qui s'adresse aux personnes âgées de **18 à 30 ans** s'obtient auprès de **l'Ambassade du Japon à Paris** ([www.amb-japon.fr/vacances-travail/v-t.html](http://www.amb-japon.fr/vacances-travail/v-t.html)).

**Attention :** à la fin de ce visa vacances travail, le détenteur doit obligatoirement sortir du territoire même s'il obtient un nouveau visa de travail par une entreprise. Il lui faudra alors récupérer son nouveau visa auprès d'un consulat japonais à l'étranger pour retourner au Japon.

A Nakano, la « **Japan Association for Working Holiday Makers** » permet aux détenteurs de ce visa de consulter des offres récoltées par cette association. Il est à noter que les offres destinées aux francophones restent limitées et que les offres proposées par cette association sont pour la plupart des « petits jobs ».



**Working Holiday**  
Japan Association for Working Holiday Makers

**URL :** <http://www.jawhm.or.jp/>.

Enfin, le livre « Japan: A Working Holiday Guide » de *Louise Southerden*, autrefois détentrice d'un visa vacances travail, dans lequel elle raconte son expérience peut être une éventuelle source d'information supplémentaire et est en vente sur Internet en version anglaise.

### 3/ Situation du conjoint quant à l'accès à l'emploi :

#### **Cas des conjoints français de ressortissants japonais**

La réglementation japonaise n'impose aucune limitation aux activités que les titulaires du statut de « conjoint de Japonais » sont autorisés à exercer au Japon.

#### **Cas des conjoints (non japonais) de ressortissants français**

Le visa de conjoint « Dependunt Visa » autorise le conjoint d'un détenteur de visa non japonais à travailler à mi-temps. Si le (ou la) conjoint(e) se voit proposer un contrat à plein temps, son employeur doit faire une demande de dérogation auprès des services de l'Immigration pour étendre son autorisation de travail à temps plein et si le dossier est accepté cette dérogation pourra s'appliquer.

#### **Coordonnées : Tokyo Regional Immigration Bureau**

5-5-30 Konan, Minato-ku, Tokyo 108-0075

Tél : 03-5796-7111

### 3/ Renseignements juridiques / avocats

En cas de problème de visa ou avec votre employeur, n'hésitez pas à contacter un avocat. Les trois barreaux de Tokyo ont mis en place un centre d'aide juridique avec un tarif unique de 5 250 yens la demi-heure. Une consultation en anglais est généralement disponible. Pour plus d'informations, consultez le site suivant :

[http://www.horitsu-sodan.jp/soudan\\_n/gaikoku\\_en.html](http://www.horitsu-sodan.jp/soudan_n/gaikoku_en.html)

Un certain nombre d'avocats français exercent par ailleurs à Tokyo mais il faut savoir que la législation japonaise leur interdit d'exercer en droit japonais. Vérifiez donc directement auprès d'eux dans quelle mesure ils peuvent vous aider.

Nous vous conseillons également les conseils des cabinets suivants :

- 1. Tokyo Aoyama Aoki Law Office / Baker & McKenzie** / Jean-Denis MARX  
[jean-denis.marx@bakernet.com](mailto:jean-denis.marx@bakernet.com)
- 2. Dalpayrat Foreign Law Office** / Philippe DALPAYRAT  
[dalpayrat@dalpayratlaw.com](mailto:dalpayrat@dalpayratlaw.com)

**3. Cotty Vivant Marchisio Lauzeral** Laurent DUBOIS  
l.dubois@cvml.com

Vous pouvez également vous adresser à Mme **Yoko MAJIMA**, conseiller juridique. Son site Internet contient un grand nombre d'informations pouvant vous guider dans vos démarches : <http://www.juridique.jp/>. Elle est à votre disposition pour vous venir en aide sur des questions de visas, permis de séjour, création d'entreprise, contrat de travail etc.

Enfin, la ville de Tokyo a créé un Centre de Consultation des Résidents Etrangers qui renseigne et conseille entre autres sur des problèmes juridiques et le système social japonais.

Vous pouvez vous informer par téléphone ou vous présenter aux heures de consultation. Toutes les consultations sont gratuites et strictement confidentielles.

*Consultations en français le jeudi de 9h30 à 12h et de 13h à 16 h*

Tél : 03-5320-7755

*Consultations en anglais du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h à 16 h*

Tél : 03-5320-7744

**Coordonnées : Centre de Consultation des Résidents Etrangers**

Hôtel de Ville, Bâtiment Principal N°1 (3ème étage)

2-8-1 Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo 163-8001

## CONTRATS & SALAIRES

### Contrats

Le droit du travail japonais (loi#49 du 7 avril 1947 relative aux normes de travail) impose à toute entreprise de 10 salariés ou plus d'établir un **règlement intérieur** qui régit les conditions de travail et doit être déposé auprès de l'Inspection du Travail. Tout nouvel employé se verra proposer une notification des conditions de travail reprenant les principaux éléments du règlement intérieur ainsi que l'ensemble des conditions dérogatoires au règlement. Seules les conditions plus favorables par rapport au règlement intérieur sont valables.

Il doit normalement exister un règlement intérieur par catégories d'employés et en l'absence de règlement intérieur spécifique, ce seront les conditions générales qui s'appliqueront.

La notification des conditions de travail doit notamment mentionner :

- le lieu de travail
- les horaires de travail et de repos, les congés et les vacances

- le salaire ainsi que la méthode de calcul des bonus, primes
- les conditions de résiliation du contrat y compris la retraite et le montant du pécule de départ payé éventuellement par l'entreprise.

## Salaires

### 1. Salaire minimum

Il existe au Japon un **salaire minimum garanti** qui varie selon les régions. Il s'élève à **739 yens par heure** (oct. 2007) pour la ville de Tokyo. A titre indicatif, le salaire minimum en moyen sur l'ensemble du Japon est 658 yens par heure (en France, il est de 8,44 euros, soit 1 322 yens). Le bonus, l'allocation familiale, l'allocation de transport ainsi que des heures supplémentaires ne sont pas inclus dans ces données :

*Source : Ministry of Health, Labour and Welfare (<http://www.mhlw.go.jp/index.html>)*

### 2. Salaire mensuel moyen de départ des jeunes diplômés en 2006

Type de diplôme	Salaire mensuel (en yens)
Phd	237 167
Mastère (MA)	219 356
Université (BA)	201 368
Lycée	159 449
Collège	141 346

*Source : The Institute of Labor Administration (Rômu gyôsei kenkyû jo), « Les archives des données RH et salariales » (janvier 2007)*

### 3. Salaires et bonus

**La rémunération** est normalement seulement composée d'un salaire de base et de la rémunération des heures supplémentaires. S'y ajoute cependant généralement une **rémunération facultative**, le plus souvent sous forme d'un **bonus** payé en deux fois, en été et en hiver (juin et décembre le plus souvent).

Le bonus représente l'équivalent de **3 à 6 mois de salaire** dans la majorité des cas. L'employeur n'a cependant pas d'obligation légale relative au paiement d'un bonus, dans la mesure où il n'en est pas fait mention dans le règlement intérieur ou dans le contrat de travail.

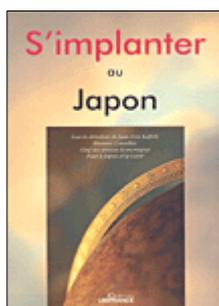
En règle générale, les bonus sont attribués selon les critères suivants, qui peuvent être combinés :

- bonus fixe
- bonus lié à la performance individuelle de l'employé
- bonus lié à la performance de l'entreprise.

#### 4. Salaire annuel moyen (tous secteurs confondus) – année 2006

Age	Salaire annuel moyen (en millions de yens)	Bonus fixe	
		Montant en millions de yens	Part du bonus dans le salaire annuel
22	2.6	0.1	0.5
25	3.8	1.0	4.5
27	4.3	1.2	4.3
30	5.0	1.4	4.5
35	6.1	1.7	4.6
40	7.2	2.0	4.5
45	8.7	2.5	4.7
50	9.8	2.8	4.7
55	10.8	3.2	5
57	10.6	3.0	4.9
59	10.2	2.9	4.8

Source : *The Institute of Labor Administration (Rômu gyôsei kenkyû jo)*, « *Les archives des données RH et salariales* » (janvier 2007) ; enquête 2006



Les montants indiqués sont ceux d'un salaire brut annuel. Le salaire net perçu par l'employé est d'environ 20% inférieur au salaire brut annoncé. Du salaire brut sont prélevés les charges sociales, les cotisations retraite et les impôts (en effet, au Japon l'imposition se fait à la source).

Pour plus d'information sur le régime de protection sociale, les cotisations retraites, l'assurance du travail. Les charges, etc., nous vous conseillons de consulter l'ouvrage « **S'implanter au Japon** » rédigé sous la direction de Jean-Yves Bajon, ancien Ministre Conseiller et Chef des services économiques pour le Japon et la Corée (*Editions UbiFrance*).

## **B. LA RECHERCHE D'UN CDI AU JAPON**

## LE SERVICE EMPLOI FORMATION DE LA CCIFJ (CCPEFP)

Créé en 1990, ce service est associé depuis 1997 au **Comité Consulaire Pour l'Emploi et la Formation Professionnelle** (CCPEFP). Aujourd'hui, plus de 1 500 candidats se sont inscrits à ce service dont plus de la moitié de Français.

Le service Emploi Formation de la CCIFJ (CCPEFP) a pour vocation d'**aider**, de **conseiller** et d'**aider au recrutement** des Français.

Il reçoit en moyenne entre 100 et 150 offres d'emploi chaque année publiées sur le **Bulletin Emploi** consultable sur notre site : [www.ccifj.or.jp/BE/](http://www.ccifj.or.jp/BE/)



Ce Bulletin Emploi comporte également un espace « candidatures » pour que les candidats puissent poster une petite annonce, tel un « mini-CV », pour expliquer aux entreprises leurs profils. Le service Emploi Formation (CCPEFP) envoie régulièrement à l'ensemble des entreprises membres de la CCIFJ (plus de 500 entreprises membres) un document reprenant ces mini-CV anonymes afin de mieux mettre en avant les candidatures.



La CCIFJ publie également tous les ans un **annuaire** qui répertorie l'ensemble des sociétés membres, soit la quasi totalité des entreprises françaises implantées au Japon.

Cet annuaire est consultable gratuitement à Tokyo, dans les locaux de la CCIFJ, à Osaka dans les locaux de l'Alliance Française, ou en France, dans le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie Régionales. Il est également possible de l'acheter au Japon au prix de 6 000 yens ou en France à la librairie du Commerce Extérieur, 77 Bd Saint-Jacques à Paris (Tél : 08 10 81 78 17). Vous pouvez enfin le consulter à la Maison des Français de l'Etranger (MFE), 244 Bd Saint Germain à Paris (Tél : 01 43 17 60 79). C'est un moyen très utile pour envoyer des candidatures spontanées.

Le service Emploi Formation de la CCIFJ (CCPEFP) reçoit également sur rendez-vous les ressortissants français au Japon pour des **entretiens d'orientation et de conseil**. Il suffit de prendre rendez-vous au 03 3288 9635 ou par email à [emploi@ccifj.or.jp](mailto:emploi@ccifj.or.jp)

### **Coordonnées :**

CCIFJ - Iida Bldg 2F, 5-5 Rokubancho  
Chiyoda-ku, Tokyo 102-0085  
Tél : 03 3288 9621 Fax : 03 3288 9558

**URL :** <http://www.ccifj.or.jp/BE/>

## LES AUTRES ORGANISMES SPECIALISES

Outre le service Emploi Formation de la CCIFJ (CCPEFP), vous pouvez trouver des organismes susceptibles de vous aider dans votre recherche d'emploi au Japon.

### 1/ ORGANISMES proposant des emplois au Japon DEPUIS LA FRANCE

#### L'APEC



**Association Pour l'Emploi des Cadres (l'APEC)** propose des informations et conseils pratiques pour évaluer, mesurer et mettre en œuvre tout projet d'expatriation (aide à la recherche d'emploi, démarches à effectuer, contrats de travail, statuts, protection sociale).

Pour les candidats au départ, l'association a créé une « Unité Internationale », basée à Paris, jouant un double rôle de **conseil** et de **documentation** : vous y trouverez des méthodes pour écrire un CV dans différentes langues, un guide d'emploi, une liste de cabinets de recrutement internationaux mais aussi des dossiers thématiques, des annuaires, des revues de presse...

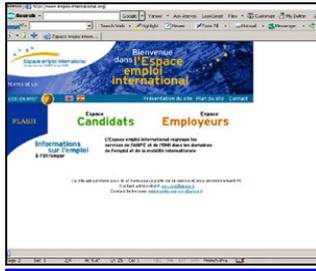
Vous trouverez également des informations de base sur l'expatriation dans les dossiers consultable en ligne, la revue de presse, la brochure intitulée "**Travailler à l'Étranger**", abordant tous les volets de la mobilité internationale (contrat de travail, fiscalité, protection sociale, etc.) ou encore sur le site de l'APEC (<http://www.apec.fr>, « Ma carrière »). Il existe également des « fiches pays », dont une sur le Japon.

#### Coordonnées

URL : [http://www.apec.fr/](http://www.apec.fr)

Magazine : **Courrier Cadres.**

## ESPACE EMPLOI INTERNATIONAL



ANPE Internationale et l'OMI se sont rapprochés le 1er septembre 1999 sous le nom de **Espace Emploi International**.

Les agents spécialisés des deux services publics se sont installés dans 30 agences EEI. L'EEI Paris se trouve place de la Bastille. Vous y trouverez des annonces et des offres pour l'étranger.

Ce service constitue également un fonds documentaire sur les questions liées à l'expatriation et les conditions de vie et de travail.

**Coordonnées :** Espace Emploi International

48, bd de la Bastille, 75012 Paris.

Tél : 01 53 02 25 50 E-mail : [eei.anaem@anpe.fr](mailto:eei.anaem@anpe.fr)

URL : <http://www.emploi-international.org/>

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES



Pour travailler à l'Ambassade de France au Japon ou à la Mission Economique, il faut au préalable passer les concours du **Ministère des Affaires Étrangères**. Les agents du Ministère des Affaires Étrangères sont recrutés par concours externe (dont l'accès est subordonné à des conditions d'âge et de diplôme), et interne (à condition de justifier d'une ancienneté de services publics).

Les lauréats du concours ont vocation à être affectés tant à l'administration centrale (Paris et Nantes) que dans les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger. Toutefois, ils reçoivent en règle générale une première affectation à l'administration centrale à Paris.

**Coordonnées :** Ministère des Affaires Étrangères

Bureau des concours et examens professionnels

244 bd Saint-Germain 75007 Paris

Tél. : 01 43 17 90 00

URL : <http://www.diplomatie.gouv.fr/en/>

## AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER



L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) propose des emplois de personnels d'inspection (IEN, Inspecteur de l'Education nationale, exclusivement), de direction, d'administration scolaire et universitaire, de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

### Coordonnées : Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

Services centraux

57 bd des invalides 75351 Paris :

Tél : 01 53 69 30 90 Fax : 01 53 69 31 99

URL : <http://www.aefe.diplomatie.fr>

## MAISON DES FRANÇAIS A L'ETRANGER



La MFE répond à toutes les questions en matière d'expatriation grâce à une documentation fournie : guides, répertoires, journaux ou revues sont mis à la disposition du public.

Elle publie également tous les deux ans le **Livret du Français à l'Etranger** qui rassemble les informations utiles et pratiques destinées aux Français vivant à l'étranger ou souhaitant s'établir hors de France.

### Coordonnées : Maison des Français à l'Etranger

244 Bd Saint Germain à Paris

Tél : 01 43 17 60 79.

URL : <http://www.mfe.org>

## 2/ ORGANISMES proposant des emplois DEPUIS LE JAPON

### HELLO WORK FOR FOREIGNERS



**HELLO WORK** : c'est l'ANPE japonaise proposant de nombreuses offres d'emploi. Les conseillers sont là pour vous aider et parlent en anglais. Attention, pour accéder aux services, il est impératif d'avoir son passeport et son visa de travail.

#### Coordonnées : Hello Work

Shinjuku Bldg, 2-42-10 Kabukicho, Shinjuku-ku, Tokyo

Tél : 03-3204-8609 Fax : 03-3204-8619

URL : <http://www.tfemploy.go.jp/>

### AMERICAN CHAMBER OF COMMERCE IN JAPAN



#### Chambre de Commerce et d'Industrie Américaine au Japon (*emploi*)

Représente plus de 1300 compagnies et 3100 membres. Le service Emploi de l'ACCJ, nommé e-central, diffuse de nombreuses offres d'emploi émanant notamment des membres de l'ACCJ.

#### Coordonnées : ACCJ

Masonic 39 MT Bldg. 10F 2-4-5 Azabudai, Minato-ku Tokyo 106-0041

Tél : 03-3433-5381 Fax : 03-3433-8454

URL : <http://www.accj.or.jp> / <http://www.ecentral.jp>

### KIMI INFORMATION CENTER



KIMI publie chaque mois une brochure (100 yens) regroupant les annonces d'emploi et d'*arubaito*. Vous avez également la possibilité de consulter son tableau d'offres d'emploi sur Internet.

#### Coordonnées : Kimi Information Center

Oscar Building 8F, 2-42-3 Ikebukuro, Toshima-ku, Tokyo 171-0014

Tél : 03-3986-1604 Fax : 03-3986-3037

URL : <http://www.kimiwillbe.com>

## FOREIGN EXECUTIVE WOMEN (réservé aux femmes)



FEW est un organisme aidant les femmes étrangères résidant au Japon. Il propose, par son réseau de relations, des séminaires, des aides à l'emploi ou permet tout simplement de se créer un réseau de connaissances.

### Coordonnées : FEW

Azabudai Flat 301, Azabudai 3-3-27, Minato-ku,  
Tokyo 106-0041

Tél : 090-7216-5171

URL : <http://www.fewjapan.com/>

## JAC JAPAN



Cette entreprise aide les étrangers dans leur recherche d'emploi au Japon. Spécialiste dans le domaine international, informatique et financier, JAC Japan propose des services de placement gratuits.

### Coordonnées : JAC Japan

Tanbaya Building 4F, 3-2-4 Kojimachi, Chiyoda-ku, Tokyo 102-0083

Tél : 03-3262-8171 Fax : 03-3265-0590

URL : <http://www.jacjapan.co.jp>

## BORGMAN HDI



Cet organisme payant met en contact des demandeurs d'emplois étrangers avec des sociétés japonaises. La maîtrise du japonais est nécessaire.

### Coordonnées : Borgman HDI

Taiei Building, 1-25-3 Higashi-Ikebukuro,  
Toshima-ku, Tokyo 170-0013

Tél : 03-3989-8153

URL : <http://www.hdi.co.jp>

**LES PUBLICATIONS POUR L'EMPLOI**

La presse constitue un mode de diffusion important des offres d'emploi. Vous trouverez ici une liste non-exhaustive des publications au Japon sur l'emploi :

**1/ PUBLICATIONS EN JAPONAIS**



**B-ing** : 51 000 exemplaires par an (à Kantô).

Magazine pour toutes catégories, d'emploi **pour les hommes**.

URL : <http://bing.jp/>



**とらばーゆ (toraba-yu)** : 61 000

exemplaires pour la région de Kantô.

Magazine hebdomadaire pour toutes catégories, d'emploi **pour les femmes**.

URL : <http://toranet.jp/>



**Salida** : 1,3 million d'exemplaires par an. Magazine hebdomadaire pour les femmes, notamment de 20 ans jusqu'au début de la quarantaine.

URL : [http://salida-ad.co.jp/websalida\\_kanto/](http://salida-ad.co.jp/websalida_kanto/)



**Type Engineer** : Magazine complet qui s'adresse aux **ingénieurs**. 252 000 exemplaires par an.

URL : <http://type.jp/>



**Type Women** : Magazine pour les « **executive women** ».

168 000 exemplaires par an.

URL : <http://woman.type.jp/>



**Type** : magazine mensuel pour les hommes, et plus précisément les **commerciaux** (comptable, business man...).

360 000 exemplaires par an.





- **ガテン(Gatenn)** : 140 000 exemplaires. Magazine hebdomadaire pour hommes et femmes, s'adressant aux **artisans, ouvriers, blue workers, cuisiniers.**  
**URL :**  
<http://www.4191.co.jp/media/gatenn/>



**An** : 170 000 exemplaires dans la région de Kantô. Magazine destiné aux **étudiants recherchant des emploi mi temps, job, arbeits ...**  
**URL :**  
<http://weban.jp/>



**From A** : magazines généraux avec tout type d'offres (publié le lundi), notamment les travaux à mi-temps et arbeits.  
**URL :**  
<http://tachiyoumifroma.net/>

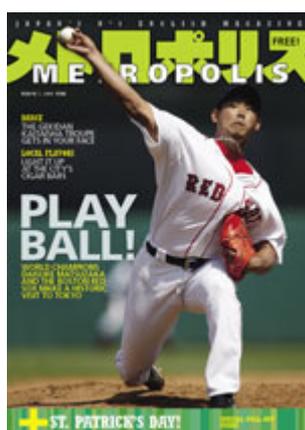
## 2/ PUBLICATIONS GRATUITES EN JAPONAIS POUR TROUVER DES ARUBAITO

Vous trouverez en libre service, dans les « convenience stores », les lieux publics, aux sorties de métro, un grand nombre de publications gratuites comportant des offres d'emploi.



Parmi elles : Hot pepper, TownWork, R42, Job Click, Domo, Job Aiden...

## 3/ PUBLICATIONS JAPONAISES EN ANGLAIS



**METROPOLIS :**

30 000 exemplaires / semaine (publié le vendredi)

Magazine pour les étrangers au Japon proposant dans sa rubrique «classified » des emplois dans toutes les catégories.

**URL :** [metropolis.co.jp/](http://metropolis.co.jp/)

**URL :** [metropolis.iapantoday.com](http://metropolis.iapantoday.com)

**TOKYO CLASSIFIED:**

200 000 exemplaires.

Similaire à Metropolis, ce magazine d'aide à l'emploi regroupant un grand nombre de catégories.

Disponible à la librairie IENA :

5-6-1 Ginza, Chô-tsu

Tél : 03-3571-2980

**4/ PUBLICATIONS SUR L'EMPLOI VISANT UN PUBLIC SENIOR EN JAPONAIS**



**Le Yomiuri Weekly** est un magazine généraliste avec une rubrique spéciale pour l'emploi. La version quotidienne (Yomiuri Shinbun) ainsi que de nombreux autres journaux nippons publient de nombreuses offres d'emploi, principalement dans des entreprises japonaises (ex : Asahi Shimbun, Nihon Keizai Shimbun, etc).

**5/ PUBLICATIONS SUR L'EMPLOI EN ANGLAIS**

Le Japan Times est le journal de référence au Japon pour lire les offres d'emploi en anglais. Les offres sont assez variées, allant des postes juniors à plus seniors. C'est l'édition du lundi qui recense chaque semaine ces offres.



## LES SITES INTERNET DE RECRUTEMENT

Afin de vous aider dans votre recherche d'emploi, nous avons sélectionné une liste de sites Internet de recrutement et les avons classés selon trois critères :

A / Les sites de *recrutement spécialisés*

B / Les sites de *recrutement généraux*

C / Les sites proposant des *arubaito* ou des offres dans l'hôtellerie, la restauration ou l'enseignement.

### A / LES SITES DE RECRUTEMENT SPECIALISES



#### BE THE ONE :

site spécialisé dans la mode, la vente au détail, et les cosmétiques au Japon, en France et aux USA. Vous recevrez des offres directement dans votre boîte email.

**URL :** <http://www.betheone.com>



#### CDS CONSULTING :

propose des offres d'emploi en anglais ou en japonais concentrées en 7 domaines : télécommunications, services, biens de consommation, produits pharmaceutiques, droit, marketing et finance.

**URL :** <http://www.cds-consulting.com/index.html>

### B / LES SITES DE RECRUTEMENT GENERAUX



#### JAPAN TIMES JOBS :

la version en ligne du fameux quotidien japonais propose des opportunités d'emploi pour tous types de profils. Avec des fiches détaillées des entreprises dans 13 secteurs recherchés

**URL :** <http://job.japantimes.com/>



#### WORK IN JAPAN :

version anglaise du célèbre Daijob.com – l'équivalent nippon de Monster. Déposez-y votre CV et vous y trouverez la liste des entreprises qui recrutent avec leurs fiches détaillées

**URL :** <http://www.workinjapan.com/>

**URL :** <http://www.daijob.com/>



**HUDSON :**

un site très complet comportant de nombreuses informations sur les salaires et le marché de l'emploi au Japon ainsi qu'une offre très large d'emploi en ligne.

**URL :** <http://jobs.hudson.com/jp/>



**JOBDRAGON :**

un site bilingue proposant des offres dans tout le Japon en fonction de votre niveau de langue et de vos expériences.

**URL :** <http://www.jobdragon.com/>



**CAREERCROSS :**

un site de référence sur le recrutement de personnel au Japon.

**URL :** <http://www.careercross.com/>



**EDUCATION JAPAN CORP. :**

outre ses offres, ce site propose de nombreuses informations sur les visas, sur les RH au Japon et les témoignages de candidats étrangers ayant trouvé un emploi au Japon.

**URL :** <http://www.careerjapan.jp/>



**CAREER FORUM :**

Le site de référence pour s'inscrire au plus célèbre des organisateurs japonais de « job forums ». Vous pouvez vous y inscrire directement en ligne.

**URL :** <http://www.careerforum.net/>



**INTERNATIONAL MONSTER :**

Monster, le leader mondial du recrutement en ligne, propose quelques offres pour le Japon sur son site international.

**URL :** <http://international.monster.fr/>



**PLANET RECRUIT :**

est un site de recherche d'emploi. La fonction « alert job » de ce site, très pratique, vous indiquera qu'une nouvelle offre correspond a votre profil.

**URL :** <http://planetrecruit.com/>

## C/ LES SITES POUR TROUVER UN ARBAITO OU PROPOSANT DES OFFRES DANS LA RESTAURATION ET DANS L'ENSEIGNEMENT



### GAIJIN POT :

selon son slogan, le 1<sup>er</sup> site pour les étrangers au Japon. Ce site comporte une rubrique emploi avec de nombreux postes dans l'enseignement. Vous y trouverez aussi des informations pratiques sur le Japon.

**URL :** <http://www.gaijinpot.com/>



### JOBS IN JAPAN :

Déposez y vos petites annonces pour trouver un *arubaito*. Proposez quelques offres et de nombreuses petites annonces.

**URL :** <http://www.jobsinjapan.com/>



### METROPOLIS / JAPANTODAY :

La rubrique emploi de l'hebdomadaire Metropolis. Vous devez vous inscrire afin de pouvoir répondre directement aux offres. Site en Japonais ou en anglais:

**URL :** <http://jobfinder.metropolis.co.jp>



### TOKYO NOTICE BOARD :

La version en ligne du magazine en anglais avec une rubrique emploi. Les offres sont très souvent liées à l'enseignement et à la restauration.

**URL :** <http://www.tokyonoticeboard.co.jp/>



### TOKYO CONNECTIONS :

Vous trouverez dans ce site en anglais des offres d'emploi, souvent dans le secteur de l'enseignement ou de la restauration.

**URL :** <http://www.tokyoconnections.com/>



**121 SENSEI :** Si vous souhaitez donner des cours particuliers (langues, instruments de musiques, etc.), ce site vous aide à trouver des élèves.

**URL :** <http://121sensei.com/>



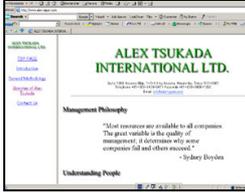
### FIND A TEACHER :

Ici aussi vous pouvez vous inscrire pour trouver des élèves afin de donner des cours particuliers de langues.

**URL :** <http://www.findateacher.net/>

## CABINETS DE RECRUTEMENT

### A/ POUR CADRES SUPERIEURS



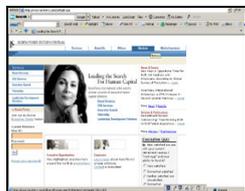
**Alex Tsukada International Ltd.**  
 Aoyama Bldg.  
 1131, 2-2-15 minami aoyama, Minato-ku  
 Tokyo 107-0062  
 Tél : 03-3478-5477  
**URL :** <http://www.alex-japan.com>



**Egon Zehnder Int'l Co., Ltd.**  
 Marunouchi Mitsui Bldg.3F 2-2-2 Marunouchi, Chiyoda-ku  
 Tokyo 100-0005  
 Tél : 03-5219-0450  
 Fax : 03-5219-0451  
**URL :** <http://www.egonzehnder.co.jp>



**Heidrick & Struggles Japan Ltd**  
 Kasumigaseki Bldg. 31F 3-2-5 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo 100-6031  
 Tél : 03-5510-6800  
 Fax : 03-3500-5350  
**URL :** <http://www.heidrick.com>



**Korn/Ferry International**  
 Shin-Nikko Bldg East 17F 2-10-1 Toranomom, Minato-ku  
 Tokyo 105-0001  
 Tél : 03-3560-1400  
 Fax : 03-3560-1460  
**URL :** <http://www.kornferry.com>



**Robert Walter**  
 Shibuya Minami Tokyu Building 14 Floor  
 3-12-18 Shibuya, Shibuya-ku,  
 Tokyo 150-0002  
 Tel: +81 (0) 3 4570 1500  
 Fax: +81 (0) 3 4570 1599  
**URL:** <http://www.robertwalters.com.au/en-jp/default.do>



**Russell Reynolds Associates, Inc.**

Izumi Garden Tower 14F  
1-6-1 Roppongi,  
Minato-ku, Tokyo 106-6014  
Tél : 03-5501-3700  
Fax : 03-5501-3701

URL : <http://www.russellreynolds.co.jp/>



**Career Incubation Inc**

Zentoku Building 3F 1-7-27 Roppongi Minato-ku Tokyo  
106-0032  
Tél : 03-5545-8530

URL : <http://www.careerinQ.com>

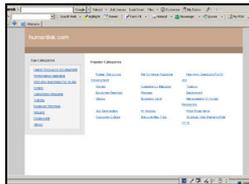


**Iona**

1-18-3 Dognezaka 3F fuji bldg 37  
Shibuya-ku Tokyo 150 0043  
Tél : 03-4560-8560  
Fax : 03-5689-2825

URL : <http://www.iona.jp>

**B/ POUR CADRES MOYENS ET SUPERIEURS**



**Adecco Career Staff**

Otemachi Financial Center 17F  
1-5-4 Chiyoda-ku 100-0004 Tokyo  
Tél : 03-5220-6765  
Fax : 03-5220-6766

URL : <http://www.adecco.co.jp/>



**Cambridge Research Institute**

Shuwa Bldg North 7F  
1-9-20 Akasaka, Minato-ku  
Tokyo 107-0052  
Tél : 03-3582-8931  
Fax : 03-3582-8932

URL : <http://www.cri-net.co.jp>



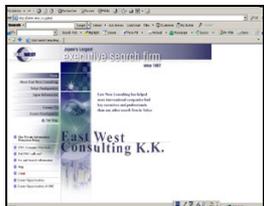
## C/ POUR CADRES MOYENS ET SUPERIEURS



**ACCESS Technology, Japan**  
 Toho Bldg. 6F 2-5-1 Akasaka, Minato-ku  
 Tokyo 107-0052  
 Tél : 03-3588-8835  
 Fax : 03-3588-0899  
**URL** : <http://www.atj.co.jp>



**CDS Consulting K.K**  
 New Horizon Ebisu Bldg  
 3-14-20 Higashi, Shibuya-ku  
 Tokyo 150-0011  
 Tél : 03-5766-5820  
 Fax : 03-5766-5821  
**URL** : <http://www.cds-consulting.com>



**East West Consulting K.K.**  
 Chichibuya Bldg.  
 3-7-4 Kojimachi, Chiyoda-ku  
 Tokyo 102-0083  
 Tél : 03-3222-5531  
 Fax : 03-3222-5535  
**URL** : <http://www.ewc.co.jp>



**Executive Search International**  
 503 Akasaka Heights Bldg. 9-5-26 Akasaka, Minato-ku  
 Tokyo 107-0052  
 Tél : 03-3479-0918  
 Fax : 03-3479-0858  
**URL** : <http://www.esijpn.com>



**DISCO International, Inc (CFN)**  
 2-12 Shimomiyabi-cho, Shinjuku-ku  
 Tokyo 162-8701  
 Tél : 03-5228-0251  
 Fax : 03-5228-0303  
**URL** : <http://www.careerforum.net/index.asp>



**OAK Associates**  
 Aoki Bldg. 3F 4-1-10 Toranomon, Minato-ku  
 Tokyo 105-0001  
 Tél : 03-5472 7072  
 Fax : 03-5472 7076  
**URL** : <http://www.oakassociates.co.jp>





**RECRUIT**  
 Recruit Ginza 8 Bldg  
 8-4-17 Ginza, Chuo-ku  
 Tokyo 104-8001  
 Tél : 03-3575 1111  
**URL** : <http://www.recruit.co.jp>



**RJC Consultants Inc.**  
 7F Dai-ni Ryumeikan Bldg 3-20, KandaOgawamachi,  
 Chiyoda-ku  
 Tokyo 101-0052  
 Tél : 03-5217 3871  
 Fax : 03-3293 0050  
**URL** : <http://www.rjc.co.jp>



**Technics in Management Transfer Inc.**  
 Ichibancho K.K. Bldg. 13-8 Ichibancho, Chiyoda-ku  
 Tokyo 102-0082  
 Tél : 03-3261 6471  
 Fax : 03-3221 0601  
**URL** : <http://www.tmt-aba.com/index.html>



**Michael Page**  
 Kamiyacho-MT Bldg,  
 4-3-20 Toranomom Minato-ku  
 Tokyo 105-0001  
 Tél : 03-5733 7166  
**URL** : <http://www.michaelpage.co.jp>



**Staff Service**  
 Kyoicho bldg 6F  
 3-12 kyoicho  
 Chiyoda-ku  
 Tokyo 102-0094  
 Tél : 03-3255 5601  
**URL** : <http://www.staffservice.co.jp>

## L'ENSEIGNEMENT

Trouver un emploi en tant que professeur de français au Japon est devenu une tâche plus ardue qu'autrefois. Effectivement, le français est une langue que les Japonais apprennent moins qu'auparavant et de plus en plus d'écoles ont davantage tendance à embaucher des professeurs ayant au moins une formation en Français Langue Etrangère, voire déjà une expérience dans l'enseignement.

Pour plus d'informations sur les formations FLE :

<http://www.fle.fr/pro/formation/index.html>

Voici une liste de plusieurs établissements auprès desquels vous pouvez faire acte de candidature.

### **APEF**

Kudan 101 Bldg 6F  
1-8-1 Kudan-kita, Chiyoda-ku  
Tokyo 102-0073  
Tél : 03-3261-9969  
Fax : 03-3239-3157

### **Centre Culturel Franco- Japonais – CCFJ Translation Centre**

Daini Seiko Bldg 7F, 4-2-11 Kudan-Kita  
Chiyoda-ku, Tokyo 102-0073  
Tél : 03-5216-7161  
Fax : 03-5216-7160  
E-mail : [honyaku@cfj-web.com](mailto:honyaku@cfj-web.com)  
URL : <http://www.ccfj.com>

### **Institut franco-japonais**

Kudan 101 Bldg 6F, 1-8-1 Kudan-kita  
Chiyoda-ku, Tokyo 102-0073  
Tél : 03-5206-2500  
Fax : 03-5206-2501  
E-mail : [tokyo@institut.jp](mailto:tokyo@institut.jp)  
URL : <http://www.ifjtokyo.or.jp/>

### **Athenée Français**

2-11 Surugadai, Kanda, Chiyoda-ku  
Tokyo 101-0062  
Tél : 03-3291-3391  
Fax : 03-3291-3392  
E-mail : [info@athenee.jp](mailto:info@athenee.jp)  
URL : <http://www.athenee.jp/>

### **Ecole Sympa**

4-1-14 Jingu-mae, Shibuya-ku  
Tokyo 150-0001  
Tél : 03-3337-7933  
E-mail : [info@ecolesympa.com](mailto:info@ecolesympa.com)  
URL : <http://www.ecolesympa.com/>

### **Espace Français**

Kaikei Bldg 3F, 3-26-3 Shinbahi  
Minato-ku  
Tokyo 105-0004  
Tél : 03-5537-8524  
Fax : 03-5537-8472  
URL : <http://www.kizuna-jp.com/>

### **Escapade Française Meguro**

1B Koshin house 2-9-2 kamiohsaki Shinagawa-ku  
141-0021 Tokyo  
Tél / Fax : 03-5421-3354  
E-mail : [info@escapadefr.com](mailto:info@escapadefr.com)  
URL : <http://www.escapadefr.com/>

### **Escapade Française Ebisu**

1-15-2 Hiroo Shibuya-ku  
150-0012 Tokyo  
Tél / Fax : 03-5421-3354  
E-mail : [info@escapadefr.com](mailto:info@escapadefr.com)  
URL : <http://www.escapadefr.com/>

### **Classes de Français**

8-4-7 Akasaka, Minato-ku  
Tokyo 107-0052  
Tél : 03-3475-0745  
E-mail : [info@classes-de-francais.com](mailto:info@classes-de-francais.com)  
URL : <http://www.classes-de-francais.com/>

### **Institut de français**

212 Naka-Meguro Mansion, 1-5-10 Kami-Meguro,  
Meguro-ku, Tokyo 153-0051  
Tél : 03-3719-6750  
Fax : 03-3714-2119  
URL : <http://www1.plala.or.jp/afjg/francais-index.html>

### **Espace Langue Tokyo**

Olympia Annex 6F, 6-31-21 Jingumae  
Shibuya-ku, Tokyo 150-0001  
Tél : 03-3486-0120  
Fax : 03-3486-0124  
E-mail : [info@eltokyo.jp](mailto:info@eltokyo.jp)  
URL : <http://www.espacelanguetokyo.com/>

### **Primos SARL**

Komaba-Yuwa Bldg 1st  
3-11-14 Komaba, Meguro-ku  
Tokyo 153-0041  
Tél : 03-3465-7707  
Fax : 03-3465-7470  
E-mail : [primots@aurora.dti.ne.jp](mailto:primots@aurora.dti.ne.jp)  
URL : [www.primots.com](http://www.primots.com)

### **La Provence**

805 Rojiman Gyoen, 4-29-5 Yotsuya  
Shinjuku-ku, Tokyo 160-0004  
Tél/Fax : 03-5368-1028  
E-mail : [laprovenceshinjuku@hotmail.com](mailto:laprovenceshinjuku@hotmail.com)  
URL : <http://www.laprovencefr.com/>

### **L'Ecole Buissonnière**

301 Yoyogi ribin, 5-21-12 Sendagaya  
Shibuya-ku, Tokyo 151-0051  
Tél : 03-5312-5533  
E-mail : [info@lecolebuissonniere.co.jp](mailto:info@lecolebuissonniere.co.jp)  
URL : <http://www.lecolebuissonniere.co.jp/>

### **Nouvelle Ecole**

Nakahashi Bldg. 1F 4-4-1 Iidabashi  
Chiyoda-ku, Tokyo 102-0072  
Tél: 03-3221-7696  
Fax: 03-3221-7845  
E-mail: [info@nouvelle-ecole.com](mailto:info@nouvelle-ecole.com)  
URL : <http://www.nouvelle-ecole.com>

## C. EMPLOI TEMPORAIRE AU JAPON

## RECHERCHER UN STAGE

Voici quelques associations, magazines et sites Internet qui pourront vous aider à obtenir un stage au Japon :

### **AFJEJ : Association Franco-Japonaise pour les Echanges de Jeunes.**



Née de la prise de conscience de la part croissante d'étudiants désireux d'effectuer un stage dans une entreprise d'un de nos deux pays, l'AFJEJ propose à tous les partenaires intéressés de donner un nouvel élan aux échanges de jeunes entre le Japon et la France.

M. Carlos GHOSN, ancien Président et CEO de Nissan Motor Co., Ltd est le Parrain de cette association lancée à l'initiative de Bernard de MONTFERRAND, ancien Ambassadeur de France au Japon.

Chaque jeune peut y déposer son profil en y précisant sa requête. Les sociétés, services, institutions, comités, associations ou établissements membres de l'AFJEJ disposent d'un accès personnel à cette base de candidats.

#### **Coordonnées**

AFJEJ– Chambre de Commerce et d'Industrie Française du Japon (CCIFJ)  
Iida Building., 5-5, Rokubancho, Chiyoda-ku, Tokyo 102-0085  
Tél : 03-3288-9635 Fax : 03-3288-9558  
E-mail : [info@afjej.org](mailto:info@afjej.org)  
URL : <http://www.afjej.org>

### **CIDJ – Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse**



Cette association accueille et informe gratuitement les jeunes sur tous les sujets qui les intéressent.

Un de ses services en ligne présente les différents types de stage. Un ouvrage propose également des conseils pratiques pour bien choisir sa formule de séjour à l'étranger et les démarches à suivre pour l'étranger.

#### **Coordonnées**

CIDJ - 101, quai Branly 75015 PARIS.  
URL : <http://www.cidj.com>

## AIESEC : Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales



Considérée comme la plus grande association étudiante du monde, l'AIESEC est réservée aux étudiants et jeunes diplômés en sciences économiques, en gestion ou d'écoles de commerce (niveau bac+3).

Elle n'offre pas de stages directement mais met en relation les étudiants et les entreprises étrangères, après sélection des candidats sur CVs.

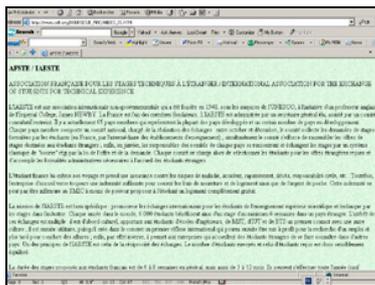
### Coordonnées

AIESEC - 14, rue de Rouen 75019 - Paris

Tél : 01 40 36 22 33 Fax : 01 40 36 22 55

URL : [www.fr.aiesec.org](http://www.fr.aiesec.org)

## AFSTE - Association Française pour les Stages Techniques à l'Etranger



L'AFSTE propose aux étudiants en IUT et écoles d'ingénieurs le même système d'échange de stages que l'AIESEC. Elle prend en charge toutes les questions administratives et l'entreprise est tenue de pourvoir aux frais de séjour du stagiaire.

### Coordonnées : AFSTE

1 rue du Docteur Schmitt 54000 Nancy.

Tél : 03 83 30 47 56

## Tokyo Connections



Tokyo connections est un véritable guide d'emploi au Japon. Ce site propose des stages et des emplois pour les étudiants dans sa rubrique « Internship ».

URL : <http://www.tokyoconnections.com/>

## LES ARUBAITO

### Les « *arubaito* »

Les *arubaito* (de l'allemand « arbeit », travail) sont des jobs temporaires. Les *arubaito* sont **rémunérés à l'heure, et n'assurent ni couverture sociale ni visa de travail. Il s'agit en principe d'un CDD.** Le Japon a vu doubler en 10 ans son nombre de « freeters » (4,17 millions selon le gouvernement en 2003). Les « *arubaito* » sont très largement utilisés par les entreprises nipponnes (plus de 3,4 millions d'employés en *arubaito*). Ils constituent une main-d'œuvre flexible tant en terme de missions que de temps.

Les **freeters** : de l'anglais « free (libre) », ce genre nouveau d'employés s'oppose à l'idée traditionnelle de l'emploi à vie. Les freeters peuvent le devenir par choix ou par obligation : ce terme englobe les jeunes qui ont cessé leurs études ou les femmes sans enfant qui travaillent exclusivement en *arubaito* ou à temps partiel.

La **rémunération** se situe aux alentours de **1048 yens** de l'heure pour la région de Tokyo et **986 yens** de l'heure pour la région d'Osaka.

### Le forum Tokyo Petites Annonces

Vous y trouverez, outre les informations utiles, des petites annonces offrant des *arubaito*.

Pour s'inscrire, contacter l'adresse suivante :

[tokyo\\_petitesannonces-subscribe@yahooogroupes.fr](mailto:tokyo_petitesannonces-subscribe@yahooogroupes.fr)

Consultez le site internet :

[http://fr.groups.yahoo.com/group/tokyo\\_petitesannonces/](http://fr.groups.yahoo.com/group/tokyo_petitesannonces/)

Quelques agences de recrutement dans les *arubaito* :

### Temp staff



#### Coordonnées :Temp staff

Shinjuku Maynds Tower  
2-1-1, Yoyogi, Shibuya-ku, Tokyo  
Tél : 03-5350-1212

URL : <http://www.tempstaff.co.jp/english/>

## Manpower



**Coordonnées : Manpower Japan**  
 Landmark Tower 36F,  
 2-2-1, Nishi-ku,  
 Yokohama-shi, Kanagawa 220-8136  
**URL :** <http://www.manpower.co.jp/>

## Adecco



**Coordonnées : Adecco Japan**  
 Shinjuku Sanney Build. 6F  
 Shinjuku-ku Nishi-shinjuku 1-22-2  
 TEL.03-5326-3770  
 FAX.03-5326-3771  
**URL :** <http://www.adecco.co.jp/>

## Talent Bank : Hiragana Times



**Hiragana Times**  
 Magazine et site bilingue (japonais / anglais) proposant des emplois à temps partiel ou à plein temps. Ainsi que de nombreuses informations à propos du logement au Japon, les visas, les services ....



**Coordonnées : Hiragana Times**  
 Readers Service, the Hir@gana Times  
 TVB Akebonobashi Bldg. 4F  
 1-18, Sumiyoshi-cho, Shinjuku-ku, Tokyo 162-0065  
 TEL: 03-3341-8989  
 FAX: 03-3341-8987  
**URL :** <http://www.hiraganatimes.com/>

Outre les métiers de professeurs, de nombreux étrangers au Japon essaient de s'inscrire dans des agences de mannequin ou de figuration. Voici une liste non exhaustive de quelques agences sur Tokyo.

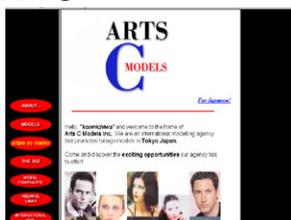
### IMO Inagawa Motoko Office



**Coordonnées : IMO**  
Minato-ku.Nishi Azabu 1-6-6  
Tél : 03-3405-0425

**URL :** <http://www.inagawamotoko.com/>

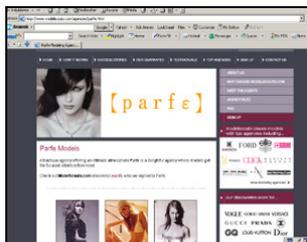
### ART-C



**Coordonnées : Arts C Models Inc.**  
305 Tvses Part 6  
1-9-18 Minami Ikebukuro  
Toshima-ku, Tokyo 171-0022  
Tél/Fax : 03-5396-8819

**URL :** <http://www.artscmodels.com/>

### PARF



**Coordonnées : Agence de models**  
1-14-32 Harajyuku Aptmt. RN.201,  
Jingu-Mae, Shibuya-ku, Tokyo 150-0001  
Tél : 03-3478-5576  
Fax : 03-3478-5895

**URL :** <http://www.modelscouts.com/agencies/parfe.html>

### Super Model Scouts



Ce site propose une liste d'agences japonaises dans le domaine du mannequin et de la figuration.

**URL :** [http://www.supermodelscouts.com/index\\_japanese.cfm](http://www.supermodelscouts.com/index_japanese.cfm)

## LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL

Le **Volontariat International (VI)** est une formule permettant aux Européens d'acquérir une expérience à l'étranger. La spécificité de cette formule réside dans le fait que son statut est public, sous tutelle d'**Ubifrance** (agence pour la promotion des technologies et entreprises françaises à l'étranger), du **Ministère des Affaires Etrangères** et du **Ministère de l'Economie et des Finances**.



Il existe deux formules de Volontariat à l'International : le Volontariat International en Administration (VIA), et le Volontariat International en Entreprise (VIE).

Etre Volontaire International, c'est partir pour une mission professionnelle à l'étranger tout en bénéficiant d'un statut public protecteur. De **6 à 24 mois**, les missions peuvent s'effectuer :

- en entreprise
- au sein d'une structure française, publique ou parapublique, relevant du Ministère des Affaires Etrangères ou du Ministère de l'Economie et des Finances
- dans une structure publique locale étrangère (gouvernement, ministères, municipalités, centres de recherche et universités publiques)
- auprès d'organisations internationales ou d'associations agréées.

Le Volontariat International n'est pas du bénévolat. Les V.I. perçoivent mensuellement une indemnité forfaitaire, variable suivant le pays d'affectation, mais indépendante du niveau de qualification.

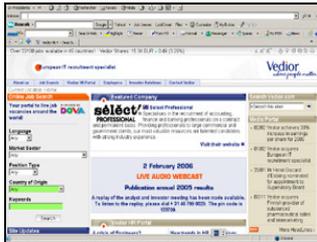
Destiné principalement aux étudiants, jeunes diplômés, ou chercheurs d'emploi, de **18 à 28 ans**, le Volontariat International est une expérience professionnelle enrichissante, véritable tremplin pour une carrière internationale.

**URL** : <http://www.civiweb.com/>

## INTERIM AU JAPON

Voici quelques agences d'intérim au Japon :

### Vedior



**Coordonnées : Vedior**  
 Shinkokusai bldg,  
 3-4-1 marunouchi, Chiyoda-ku,  
 Tokyo 100-0005  
 Tél : 03-5224 6177  
**URL** : <http://www.vedior.com/>

### Adecco Japan



**Coordonnées : Adecco Japan**  
 Kowa Building No. 45,  
 1-15-9 Minami Aoyama,  
 Tokyo 107-0062  
 Tél : 03-3470-9300  
 Fax : 03-3470-9301  
**URL** : <http://www.adecco.co.jp/>

### MANPOWER



**Coordonnées : Manpower Japan**  
 Landmark Tower 36F,  
 2-2-1, Nishi-ku,  
 Yokohama-shi, Kanagawa 220-8136  
**URL** : <http://www.manpower.co.jp/>

## LES EMPLOIS DANS LA RESTAURATION AU JAPON

L'amicale/association des cuisiniers et pâtisseries français au Japon (l'Acpfj) :

### AMICALE DES CUISINIERS ET PATISSIERS FRANCAIS AU JAPON

c/o Le Petit Bedon, Hillside West-A  
13-13 Hachiyama-cho, Shubuya-ku  
Tokyo 150-0035

Tel : 03-5457-0086

E-mail : [president@acpfj.com](mailto:president@acpfj.com)

URL : [http://www.acpfj.com/Emploi/Emploi\\_Offres.htm](http://www.acpfj.com/Emploi/Emploi_Offres.htm)

President : Bernard ANQUETIL

Vice-president : Christophe PAUCOD

### Correspondant Kansai :

c/o The Ritz Carlton Osaka, 2-5-25 Umeda, Kita-ku  
Osaka-shi,

Osaka 530-0001

Tel : 06-6343-7000

Fax : 06-6343-7001

E-mail : [VP-Kansai@acpfj.com](mailto:VP-Kansai@acpfj.com)

Vice-president Kansai : René CAVALLO

Il n'existe pas d'association hôtelière française au Japon, mais par son réseau de connaissance, l'Acpfj peut aider dans ce domaine.

Quelques adresses utiles :

### AAPC JAPAN KK (ACCOR JAPAN)

Success Ginza First Bldg 8F

1-2-4 Ginza, Chuo-ku

Tokyo 104-0061

Tel : 03-5159-7711

E-mail : [info@accorhotels.co](mailto:info@accorhotels.co)

URL : [www.accorhotels.co.jp](http://www.accorhotels.co.jp)

**CENTURY HYATT TOKYO**

2-7-2 Nishi-Shinjuku  
Shinjuku-ku, Tokyo 160-0023  
Tel : 03-3349-0111  
E-mail : [m-miyakoshi@centuryhyatt.co.jp](mailto:m-miyakoshi@centuryhyatt.co.jp)  
URL : [www.centuryhyatt.co.jp](http://www.centuryhyatt.co.jp)

**CONCORDE HOTEL INTERNATIONAL CO., LTD**

Kojimachi Sunrise Bldg, 10F  
2-2-31 Kojimachi  
Chiyoda-ku, Tokyo 102-0083  
Tel : 03-3262-1041  
E-mail : [info@concorde-hotels-jp.com](mailto:info@concorde-hotels-jp.com)  
URL : [www.concorde-hotels-jp.com](http://www.concorde-hotels-jp.com)

**HILTON TOKYO**

6-6-2 Nishi-Shinjuku  
Shinjuku-ku, Tokyo 160-0023  
Tel : 03-3344-5111  
E-mail : [Jean-Philippe.Jacopin@hilton.com](mailto:Jean-Philippe.Jacopin@hilton.com)  
URL : [www.hilton.com](http://www.hilton.com)

**CENTRE DE GASTRONOMIE FRANCAISE  
(French Food Culture Center)**

Tokyo Gas Shinjuku Showroom 2F,  
3-7-13 Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo, 160-0023  
Tel : 03-5381-6071  
E-mail : [ffccinfo@u-com.co.jp](mailto:ffccinfo@u-com.co.jp)  
URL : <http://www.ffcc.jp/>

**LE CORDON BLEU PARIS LTD**

Roob 1 Bldg, 28-13 Sakuragaku-cho,  
Shibuya-ku, Tokyo 150-0033  
Tel : 03-5489-0141  
URL : <http://www.cordonbleu.co.jp/>  
M Charles Cointreau  
Representative Director  
Tel : 03-5457-2711  
E-mail : [ccointreau@cordobleu.edu](mailto:ccointreau@cordobleu.edu)

**AUX BACCHANALES** : brasserie/café/boulangerie/bar français recherchant des serveurs et des cuisiniers pour leurs restaurants à Akasaka, Kioicho, Osaki, Ginza, Hakata et Kyoto.

URL : <http://www.auxbacchanales.com>

E-mail : [info-auxbacchanales@caravan-cfe.com](mailto:info-auxbacchanales@caravan-cfe.com)

**LE BOUCHON LYONNAIS – LUGDUNUM**

4-3-7 Kagurazaka, Shinjuku-ku

Tel : 03-6426-1201

URL : <http://www.lyondelyon.com/>

# D. FORMATION

## LES PROGRAMMES

Outre l'emploi stricto sensus, il existe des programmes de formation pour venir au Japon. Ces programmes sont très appréciés par les entreprises implantées au Japon car elles forment des managers multiculturels.

### 1. JET – Jet Japan Exchange and Teaching

Ce programme propose aux jeunes des séjours au Japon en tant que coordinateurs pour les échanges internationaux au sein des collectivités locales, ou encore en tant qu'assistants de langues dans les collèges et les lycées. Il a pour objectif de promouvoir ainsi l'internationalisation au niveau local, et de compléter la formation en langues étrangères des élèves japonais.

Les ministères japonais de l'Intérieur, des Affaires Étrangères et de l'Éducation chapeautent ce programme. L'employeur des participants est la collectivité locale d'accueil.

Pour être éligible, il faut être de nationalité française, avoir **moins de 35 ans** et être au minimum titulaire d'une licence. Une bonne connaissance du japonais est indispensable. Les dossiers sont à retourner avant fin janvier et les candidatures sont sélectionnées en février.

**Coordonnées** : Service culturel de l'Ambassade du Japon

7 rue de Tilsitt Paris 17e.

Tél : 01 48 88 62 00    **URL** : <http://www.jetprogramme.org/>



En outre, le **CLAIR** (Centre Japonais des Collectivités Locales) de Paris coordonne la liaison entre les trois ministères, se charge de trouver des stages de formation au Japon aux participants, et joue également un rôle de conseil.

**Coordonnées** : **CLAIR Paris**

2 place du Palais Royal

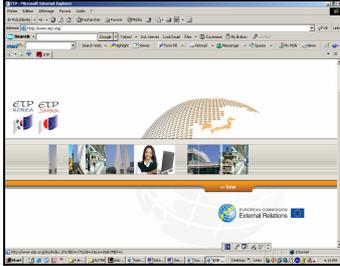
750044 Paris cedex 01

Tél : 01 40 20 09 74

**URL** : <http://www.clairparis.org/>

## 2. ETP – Executive Training Program in Japan

ETP Japan ou **Executive Training Programm in Japan** est un programme conçu et financé par la Commission Européenne depuis plus de 25 ans qui consiste en un **programme de formation intensive** de jeunes cadres d'entreprises européennes pour les aider à développer leurs échanges commerciaux avec le Japon.



Ce programme se compose de 3 parties :

- 3 mois de cours intensifs de japonais en Europe
- 6 mois de séminaires ayant pour thèmes le Japon, les affaires, pratiques commerciales mais aussi la société japonaise et sa culture (au Japon)
- un stage de 3 mois dans une entreprise japonaise

**Inscriptions :** Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris  
Tél : 01 55 65 36 83

**URL :** <http://www.etp.org/>

## 3. VULCANUS JAPON



Contrairement à l'ETP qui est réservé aux commerciaux, ce programme cible les ingénieurs. Il propose des stages en entreprises industrielles de 12 mois pour les étudiants européens. L'objectif est de favoriser la coopération industrielle entre l'Europe et le Japon formant des **ingénieurs** aptes à assister leurs futurs employeurs européens dans leurs relations d'affaire avec le Japon.

**Coordonnées :** EU Japan Centre for Industrial coopération  
Rye Marie de bourgogne 52  
B-1000 Brussels Belgium

**URL :** <http://www.eujapan.com/>

## MBA AU JAPON

Idéal pour des mid-career cherchant à approfondir leurs connaissances du monde des affaires au Japon, le MBA est également une bonne occasion de donner un nouvel élan à sa carrière.

### ● MBA HITOTSUBASHI

L'université de Hitotsubashi propose deux types de MBA, l'un en japonais, l'autre en anglais.

Pour le cursus en anglais, deux options possibles :

- **Cursus en 1 an** : ce sont en général des formations prises en charge par l'entreprise des futurs étudiants. La formation a lieu entre septembre et août de l'année suivante et les étudiants réintègrent en général leur entreprise d'origine. Pour les étudiants qui s'auto-financent, ils ont la possibilité d'être aidé par l'établissement pour intégrer une entreprise à la fin de leur cursus. Les étudiants du programme sur un an ne sont pas autorisés à effectuer des stages en entreprise ou à participer à des programmes d'échange universitaire.

- **Cursus en 2 ans** : ce sont majoritairement des étudiants auto-financés, qui quittent leur entreprise pour poursuivre leur carrière au Japon. Le cursus se déroule en 2 ans, de septembre à août de la deuxième année. La première année contient les mêmes cours que dans le cursus d'un an, tandis que la deuxième année permet aux étudiants de participer à l'une des activités complémentaires suivantes : participer à un programme d'échange universitaire à l'étranger (UC Berkeley, UCLA, London Business School etc.), effectuer un stage de 3 mois dans une entreprise au Japon ou à l'étranger, réaliser un business plan dans le but de créer une entreprise, mener à bien une étude de cas et rédiger un rapport. Au cours de la deuxième année, les étudiants non-sponsorisés par leur entreprise ont la possibilité d'être appuyé par l'établissement pour poursuivre leur carrière dans une autre entreprise.

Pour toute information complémentaire :

<http://www.ics.hit-u.ac.jp/ib/index.html>

- **GRADUATE SCHOOL OF MANAGEMENT - GLOBIS UNIVERSITY**

Cette école a la particularité de faire partie des rares établissements proposant au Japon un MBA sur le style occidental et ce depuis avril 2006. Elle reprend les fondements de Harvard qui propose aux étudiants d'acquérir des méthodes de management qu'ils peuvent tout de suite mettre en pratique.

Pour toute information complémentaire : <http://e.globis.co.jp/en/mba/#>

## FORMATIONS AFPA

### **AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)**

Tout français résidant à l'étranger, âgé au moins de 17 ans, peut demander à suivre un stage de formation professionnelle à l'AFPA.

**L'AFPA**, en partenariat avec le **Ministère des Affaires Etrangères**, propose des formations dans plus de 300 métiers. Ces formations vont du niveau V (CAP) au niveau III (équivalent BTS).

**Pour postuler à un stage AFPA**, le candidat doit se rendre au consulat où il est immatriculé, pour demander un questionnaire de candidature qu'il remplit.

Après examen de ce questionnaire, le candidat passera des tests psychotechniques nécessaires à l'évaluation d'entrée en stage. L'AFPA peut alors procéder à une admission différée après l'examen du dossier de candidature et la réussite aux tests psychotechniques.

Les délais d'attente sont variables selon la formation choisie.

Lorsqu'un nombre suffisant de candidatures est réuni, le ministère des Affaires Etrangères peut demander à l'AFPA d'organiser sur place une mission de sélection psychotechnique.

Lorsque le candidat reçoit un avis favorable pour un stage, il est informé, environ deux mois avant son entrée en formation, du lieu de son affectation et de sa durée. Dans le cas contraire, le dossier peut être réexaminé ultérieurement après une remise à niveau effectuée localement ou au moyen de cours par correspondance dispensés gratuitement par l'AFPA, mais n'ouvrant droit à aucune rémunération.

Pendant la durée de son stage, de 5 à 12 mois, le stagiaire de la formation professionnelle est logé gratuitement dans un centre de l'AFPA et reçoit une rémunération qui varie selon qu'il justifie ou non de références de travail antérieures.

Sous certaines conditions, le bénéficiaire d'un stage de l'AFPA peut bénéficier d'une prise en charge, par le ministère des Affaires Etrangères, de ses frais de transport pour venir en France.

## Pour plus de renseignements,

### Au Japon :

CCPEFP (Comité Consulaire Pour l'Emploi et la Formation Professionnelle).

Iida Bldg 2F, 5-5 Rokubancho Chiyoda-ku, Tokyo 102-0085

Tél : 03-3288-9635 Fax : 03-3288-9558

URL : [www.ccifj.or.jp](http://www.ccifj.or.jp) E-mail : [emploi@ccifj.or.jp](mailto:emploi@ccifj.or.jp)

### En France :

112, avenue Philippe Auguste

75011 Paris

Tél : 01 55 25 18 00

Fax : 01 55 25 18 29

URL : [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

### Conseil :

Pour mettre toutes les chances de votre côté, il est conseillé de prendre contact en France avec votre milieu professionnel, au travers des groupements professionnels (fédération, chambre syndicale, association, etc.) et par le biais des bulletins, revues et supports spécialisés dans votre branche d'activité.

Vous pouvez aussi consulter, dans votre consulat, la documentation sur l'emploi et la formation professionnelle.

Vous y trouverez des renseignements utiles sur les principaux organismes qui pourront faciliter en France votre réinsertion. Dans plusieurs pays, les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle pourront également vous aider dans vos démarches.

Prenez contact avec les services de placement qui vous accompagneront dans votre recherche d'emploi ou de formation professionnelle. Vous pourrez éventuellement bénéficier d'une allocation de base ou d'une allocation d'insertion en tant que demandeur d'emploi et avoir accès à des stages de mise à niveau, de qualification ou d'orientation approfondie.

Renseignez vous sur le site Internet du Ministère des Affaires Etrangères :

<http://www.expatries.org/>

## BOURSES

Certaines bourses peuvent également être un moyen de venir au Japon étudier pour ensuite trouver un emploi au Japon.

### BOURSE LAVOISIER :

Le **programme Lavoisier**, financé par le Ministère Français des Affaires étrangères et européennes, s'adresse à des étudiants qui souhaitent effectuer :

- des séjours de recherches pré et post-doctorales
- des séjours d'études, de perfectionnement ou de spécialisation.



#### Dates

La durée de la bourse est de 6 à 18 mois.

#### Financement :

1. La bourse Lavoisier pour le Japon comprend :
  - une allocation mensuelle de 2 200 EUR, pour permettre au boursier de financer son séjour, et de faire face aux éventuels droits d'inscription et frais de scolarité (raisonnables dans les universités nationales, élevés dans les universités privées),
  - une indemnité forfaitaire de 1 000 EUR pour le financement d'un billet aller/retour,
  - le cas échéant, la prise en charge partielle du stage de japonais (voir ci-dessous).
  
2. Dans le cadre d'une convention CITERE, le financement du séjour a lieu comme suit (cofinancement avec une entreprise française) :
  - allocation mensuelle de 1 450 EUR versée par le ministère français des Affaires étrangères,
  - allocation mensuelle de 750 EUR versée par l'entreprise qui cofinance. Celle-ci s'engage également à prendre en charge les frais de transport et à verser une indemnité d'installation de 1 829 EUR dès l'arrivée au Japon. .

### Conditions de candidature :

#### Niveau d'études

Etre au minimum titulaire d'un Master 2, ou d'un diplôme équivalent, au moment du départ. Etre diplômé, au moment du départ, des écoles d'ingénieur, de commerce, d'architecture ou des écoles supérieures d'art.

#### Autres conditions :

Il est vivement conseillé **d'avoir commencé l'étude du japonais** au moment de la demande et d'avoir acquis une certaine connaissance du Japon contemporain. Néanmoins, les boursiers pourront consacrer, en début de séjour, 3 à 6 mois à un stage intensif de langue japonaise, organisé sur place avec l'aide de l'Ambassade de France au Japon.

Des informations sur un certain nombre de structures d'accueil et d'institutions japonaises sont disponibles sur le site de la Maison franco-japonaise, à l'adresse suivante :

[www.mfj.gr.jp](http://www.mfj.gr.jp)

**Coordonnées :** **Égide** Service France - Programme BFE  
28 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris

**URL :** <http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe/lavoisier/japon.jhtml>

## BOURSES D'ETUDES

Le **Ministère Japonais de l'Education, Culture, Sports, Sciences et Technologie** (Monkashô), la **JASSO** (Japan Student Service Organization) et la **Fondation du Japon** notamment proposent également plusieurs bourses d'études, permettant de séjourner entre 6 et 24 mois.



Pour plus de renseignements :

[http://www.fr.emb-japan.go.jp/fr/liste\\_bourse.html](http://www.fr.emb-japan.go.jp/fr/liste_bourse.html)

**Coordonnées :** **Ambassade du Japon**  
Service Culturel et d'information  
7 rue de Tilsit 75017 PARIS  
Tél : 01 48 88 63 76

# E. VIE PRATIQUE

## LE LOGEMENT

Pour information, la ville de Tokyo a créé un Centre de Consultation des Résidents Etrangers qui renseigne et conseille sur des problèmes liés à la vie quotidienne ou juridiques, les questions concernant l'apprentissage du japonais à Tokyo, les coutumes, la culture et le système social japonais.

Vous pouvez vous informer par téléphone ou vous présenter aux heures de consultation. Toutes les consultations sont gratuites et strictement confidentielles.

Vous obtiendrez également des brochures, pour la plupart en français, sur la vie quotidienne à Tokyo.

*Consultations en français le jeudi de 9h30 à 12h et de 13h à 16 h*

Tél : 03-5320-7755

*Consultations en anglais du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h à 16 h*

Tél : 03-5320-7744

### **Coordonnées : Centre de Consultation des Résidents Etrangers**

Hôtel de Ville, Bâtiment Principal N°1 (3ème étage)

2-8-1 Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo 163-8001

Vous avez deux solutions pour trouver un logement :

- soit, si vous parlez japonais, rendre visite aux agences immobilières autour de la gare près de laquelle vous souhaitez habiter
- soit vous adressez aux agences spécialisées dans la recherche de logements pour les étrangers. Sachez que de nombreux propriétaires japonais refusent de louer un logement à un étranger.

### Les frais pour le logement comprennent:

- le *shikikin*, caution remboursable partiellement à la fin du bail qui permet de couvrir les loyers impayés ou de payer les éventuels frais de remise en état du logement. Cela correspond à environ 2 mois de loyer.
- le *reikin* est un "cadeau" que l'on fait au propriétaire avant d'emménager. C'est une tradition japonaise d'après guerre particulièrement respectée dans les grandes agglomérations. Le *reikin* s'élève en général à 2 mois de loyer mais diminue voir disparaît en fonction de la situation géographique du logement ainsi que de son âge.
- le *chukai ryôkin* ou *tesuryô* est un versement à l'agence immobilière correspondant à environ 1 mois de loyer pour la commission.
- vous devrez enfin payer le premier mois de loyer avant d'emménager. Les loyers se paient toujours en fin de mois pour le mois suivant.

Lorsque la location est faite à titre individuel ou que votre entreprise n'est pas connue au Japon, ce qui est souvent le cas, les agences exigent un garant, une personne ou plus volontiers, une entreprise japonaise.

Voici une liste des principales agences à Tokyo spécialisées dans la recherche de logements pour étrangers :

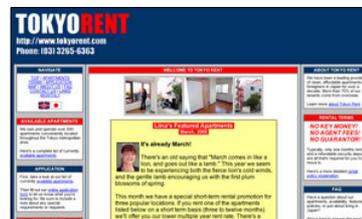


- **PECS CO., Ltd. (Patrick Hochster, un français)**  
 Fuji Building 1F, 2-18-20 Minami-Aoyama, Minato-ku, Tokyo 107-0062  
 Tél : 03-3423-3330 <http://www.pecsrealty.com/>  
 Pecs CO., Ltd. procure des logements pour les expatriés et des locaux commerciaux à Tokyo, mais pas pour les étudiants. Cette agence possède un réseau de correspondants permettant de trouver des locaux commerciaux dans les principales grandes villes du Japon.

- **MITSUI FUDOSAN**  
 2-2-1 Nihonbashi Muromachi, Chuo-ku, Tokyo 103-0022  
 Tél: 03-3246-3434 <http://www.mitsuifudosan.co.jp/>

- **SANKO ESTATE**  
 Ginza Sanwa Bldg, 4-6-1 Ginza, Chuo-ku, Tokyo 104-0061  
 Tél : 03-3564-8051 <http://www.sankoestate.com/>

- **TOKYO RENT** (intéressant car demande seulement un mois de caution)  
 3-19 Hayabusa-cho, MT Bldg 3F Chiyoda-ku, Tokyo 102-0092  
 Tél : 03-3265-6363 <http://www.tokyorent.com/>



- **TOKYO STUDENTS HOUSING GUIDANCE OFFICE** (logements pour étudiants)  
 1-21 Yotsuya, Shinjuku-ku, Tokyo 160-0004 (Tél : 03-3359-5997)

- **KEN CORPORATION Ltd.**  
 1-2-7 Nishi-Azabu, Minato-ku, Tokyo 106-0031 (Tél : 03-5413-5666)  
<http://www.kencorp.com/>

- **KIMI INFORMATION CENTER**  
 Oscar Building 8F, 2-42-3 Ikebukuro, Toshima-ku, Tokyo 171-0014  
 Tél : 03-3986-1604 <http://www.kimiwillbe.com>

On trouve aussi les coordonnées et les offres de nombreuses agences dans le Japan Times (lundi) et les différents quotidiens en langue anglaise.

## Coût des loyers de type résidentiel à Tokyo :

Compter environ 3 000 yens par m<sup>2</sup> et par mois. En fonction de l'arrondissement dans lequel vous résidez, les prix peuvent facilement varier du simple au double. Le montant des loyers est notablement inférieur en banlieue de grandes agglomérations ou en Province, mais il est parfois plus judicieux de sacrifier la superficie de son logement plutôt que la distance qui vous sépare de votre lieu de travail tant le trajet en train chaque jour peut s'avérer fastidieux. Tokyo compte 12 millions d'habitants.

Il existe très peu de possibilités pour un séjour au pair au Japon. Il n'y a pas d'organisme qui soit habilité à mettre en relation les familles d'accueil et les demandeurs. Les seules offres correspondant à ce moyen d'hébergement sont affichées dans les mairies des différents districts, et sont peu nombreuses.

Le moyen le moins onéreux de trouver un logement à Tokyo se situe autour de ce que l'on appelle les « Gaijin Houses ». Vous louez une chambre et partagez les pièces communes avec d'autres étrangers. Certains endroits accueillent aussi des japonais. A titre d'exemple, il faut compter un loyer entre 50 000 et 70 000 yens, selon la situation géographique de l'habitation.

Une autre possibilité peut être la colocation. Ce service est offert par des agences immobilières spécialisées pour les étrangers désireux de s'installer au Japon. Ils mettent à disposition de appartements meublés. C'est le cas de « Sakura House », par exemple. Il faut compter entre 60 000 et 90 000 yens, selon la localisation et la qualité de l'hébergement.

Voici quelques sites Internet qui peuvent permettre de réserver de quoi se loger à son arrivée simplifiant ainsi les choses et faisant économiser de l'énergie, à l'issu du long voyage.

<http://www.jafplaza.com/>

<http://www.tohto.ne.jp/>

<http://www.tgkrealty.com/>

<http://www.bb-h.com/>

<http://www.tokyoapt.com/>

<http://www.hoyotokyo.jp/>

<http://www.sakura-house.com/>

<http://www.tokyo-information.com/>

## LE JAPONAIS

Afin de mettre toutes vos chances de votre côté, il est plus que conseillé de prendre des cours de japonais si vous n'avez pas déjà un bon niveau.

### Les cours des mairies :

Toutes les associations d'échanges internationaux des mairies d'arrondissement proposent des cours de japonais pour les résidents étrangers. Ces cours sont donnés par des bénévoles et sont très bon marché. En revanche, ces cours ne permettent peut-être pas d'acquérir les bases grammaticales indispensables au bon apprentissage de toute langue. Ils ne vous permettront pas de progresser rapidement. Pour plus de renseignements, contactez votre mairie d'arrondissement ou l'association d'échanges internationaux qui lui est rattachée.

### Les cours en écoles :

Il existe également à Tokyo de nombreuses écoles de japonais proposant des cours adaptés aux besoins de chacun : japonais commercial, débutant ou niveau intermédiaire. Vous pourrez trouver la liste de ces écoles dans les pages jaunes de NTT ou les publications en langue anglaise citées précédemment (Metropolis par exemple).

Le coût d'un semestre de cours intensifs dans une école (4 heures le matin par exemple) revient à environ 2500 euros. Certaines écoles proposent des cours très tôt le matin pour permettre à ceux qui ont déjà une activité professionnelle d'apprendre le japonais ou de se perfectionner. Compter 500 euros le trimestre pour 45 minutes de cours 5 fois / semaine.

Voici une liste non exhaustive de ces établissements d'enseignement:

### **ESPACE LANGUE TOKYO**

Olympia Annexe 7F, 6-31-21 Jingumae, Shibuya-ku,  
Tokyo 150-0001

Tél : 03-3486-0120 ; Fax : 0363486-0124

<http://www.espacelanguetokyo.com/>



### **IEC – JAPANESE LANGUAGE INSTITUTE**

Shinyo Building 2F,  
2-14 Ageba-cho, Shinjuku-ku, Tokyo  
Japan 162-0824

TEL 03-3359-9600

FAX 03-3359-3931

[iji-info@nichibei.ac.jp](mailto:iji-info@nichibei.ac.jp)

<http://www.iec-nichibei.or.jp/jli/jli.html>

**INTERLANG SERVICE**

Hermanos Akasaka 2F  
 Akasaka 8-4-3 Minato-ku  
 107-0052 Tokyo  
 Tel : 03-5785-0788/89  
 Fax : 03-3497-5452  
<http://www.interlang.jp/>



**KANDA GAIGO CAREER COLLEGE**

Kurokawa 1 Build. 3F  
 Uchikanda 2-12-5 Chiyoda-ku  
 Tokyo-to  
 TEL : 03-3254-7100  
 FAX : 03-3254-7107  
 E-mail : [kgcc@kifl.ac.jp](mailto:kgcc@kifl.ac.jp)  
[http://www.kandagaigo.ac.jp/kgcc/japanese\\_en/index.html](http://www.kandagaigo.ac.jp/kgcc/japanese_en/index.html)

**KUDAN INSTITUTE OF JAPANESE LANGUAGE & CULTURE**

3F Kudan Royal Bldg, 3-2-5 Jimbo-cho, Kanda, Chiyoda-ku  
 Tél : 03-3239-7923 ; Fax: 03-3239-7920  
<http://www.geos-japanese-insti.co.jp/>

**L'INSTITUT FRANCO-JAPONAIS**

15 Ichigaya – Fungawara cho  
 Shinjuku-ku  
 Tél : 03-5206-2500  
 Fax : 03-5206-2501  
<http://www.ifjtokyo.or.jp/>  
[tokyo@institut.jp](mailto:tokyo@institut.jp)

**KAI – JAPANESE LANGUAGE SCHOOL**

Tél : 03-3205-1356 (9 :00 – 18 :00)  
 Fax : 03-3207-4651 (24h)  
<http://www.kaij.co.jp/e/>

**SUN ACADEMY NIHONGO CENTER**

Tél / Fax : 03-3470-0041  
[http://www.sanc-jp.com/index\\_e.html](http://www.sanc-jp.com/index_e.html)

Pour plus de détails sur les écoles de langues enseignants le japonais au Japon, veuillez consulter le lien suivant :

<http://www.aikgroup.co.jp/j-school/english/area/index.htm>

## RECOMMANDATIONS

### ***A) Avant votre départ***

Les liens suivants contiennent de nombreuses informations sur les formalités à accomplir avant votre départ.

#### **DES CONSEILS :**

- La rubrique « **Travailler à l'Étranger** » du Ministère des Affaires Étrangères : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger\\_1296/travailler-etranger\\_1676/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger_1296/travailler-etranger_1676/index.html)
- Ainsi que la rubrique « **Voyager à l'Étranger** » du MAE : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger\\_1296/voyager-etranger\\_1341/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger_1296/voyager-etranger_1341/index.html)
- Le site de la **Maison des Français de l'Étranger** : <http://www.mfe.org/> ou <http://www.expatries.diplomatie.gouv.fr/>
- Le **Comité d'Information Médicales** pour toute information sur l'état sanitaire du pays : <http://www.cimed.org/>
- La **Fédération Internationale des Accueils Français et francophones à l'Étranger** : <http://www.fiafe.org/>

#### **PROTECTION SOCIALE :**

La convention fiscale entre la France et le Japon a été modifiée en 2007. Cette modification permet désormais aux détachés français au Japon de déduire de leur revenu imposable les cotisations versées en France, dans la limite du montant théorique maximal prévu par le régime obligatoire japonais (environ 2 millions de yens par an). Cette mesure, valable pour un détachement d'une durée de 5 ans maximum, est une première dans une convention bilatérale signée par le Japon. Les cotisations patronales acquittées en France pour les salariés détachés français seront par ailleurs totalement défiscalisées.

En plus de l'avantage de ne pas devoir cotiser doublement en France et au Japon, cette convention permet aussi aux retraités de bénéficier de certains avantages en cas de cotisations au Japon et/ou en France. Les détachés déjà en poste à Tokyo peuvent aussi profiter de cette convention, même si la demande est faite ultérieurement au 1er juin 2007.

Une procédure dérogatoire permet une extension de la période de 5 ans. Il est

aussi important de noter que cette procédure d'exonération de cotisations sociales est renouvelable mais seulement après un an de latence (hors du Japon). Hormis ces deux exceptions, passés les 5 ans, le salarié français détaché au Japon est obligé de cotiser auprès des organismes sociaux japonais.

Concernant la durée de cotisation prise en compte pour l'ouverture des droits à retraite, les périodes de cotisations en France et au Japon s'additionnent mais uniquement si elles ne se chevauchent pas. Ainsi, les salariés français ayant travaillé au Japon pourront disposer de prestations plus élevées lors de leur retraite du fait de la prise en compte de leurs cotisations au Japon, aussi bien pour l'obtention de leur retraite en France que pour l'obtention d'une retraite au Japon.

Il reste indispensable de faire les demandes nécessaires auprès des deux administrations, faute de quoi les dispositions prévues par la convention ne pourront s'appliquer. Les prestations de retraite aussi bien françaises que japonaises en cours de versement peuvent être réévaluées suite à l'entrée en vigueur de l'accord si la demande en est faite avant le 31 mai 2009.

→ Pour plus d'informations :

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl3678.asp>

→ Texte de la nouvelle convention fiscale

[http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive\\_4131/fichedescriptive\\_4131.pdf](http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_4131/fichedescriptive_4131.pdf)

[http://www.cleiss.fr/pdf/conv\\_japon.pdf](http://www.cleiss.fr/pdf/conv_japon.pdf)

**Où se renseigner :**

**En France :**

- ▶ Auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie de rattachement en France
- ▶ Ou auprès du CLEISS - Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale

11 rue de la tour des Dames

75436 Paris cedex 09

Tél. : 01 45 26 33 41

Fax : 01 49 95 06 50

**Au Japon :**

- ▶ Social Insurance Agency

Tél : 03-3595-2777

[www.sia.go.jp/seido/kyotei/index.htm](http://www.sia.go.jp/seido/kyotei/index.htm)

Brochure très complète (en Japonais, y compris la plupart des formulaires) disponible sur ce <http://www.sia.go.jp/seido/kyotei/13shikumi.pdf>

<http://www.groupe-taitbout.fr/> : pour obtenir des informations sur la CRE et l'IRCAFEX, institutions spécialistes de la retraite complémentaire des expatriés fonctionnant dans le cadre des régimes français ARRCO et AGIRC.

<http://www.assedic.fr/> pour obtenir des informations sur le GARP, qui recouvre les cotisations d'assurance chômage obligatoires ou volontaires pour les salariés expatriés.

### **DOUANES :**

Pensez à effectuer les formalités douanières nécessaires au transfert de vos biens au Japon en fournissant au Service des Douanes :

- un inventaire détaillé estimatif, daté et signé de tous vos biens en double exemplaire
- tout document justifiant le transfert de résidence (passeport, contrat...)

### **B) A votre arrivée**

Le site de l'Ambassade de France au Japon et notamment sa rubrique Consulaire vous informe sur les différents services dont vous pouvez bénéficier et les formalités à accomplir dès votre arrivée : <http://www.ambafrance-jp.org/>

La Chambre de Commerce et d'Industrie Française du Japon ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation des informations présentées dans ce document. Celles-ci le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.